

Magny les Hameaux, le 5 Février 2019

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Février 2019**

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 4 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **A APPROUVÉ** le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2018.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des Yvelines une subvention globale de 42 287 € pour les différentes actions menées par la Ville entrant dans le cadre de l'appel à Projets 2019 « Solidarité » et à signer toutes les pièces s'y rapportant,  
**ET A DIT** que les dépenses des actions et les recettes seront inscrites au budget primitif 2019.
- **A DÉCIDÉ** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,  
**ET A PRIS ACTE** du fait que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1er janvier 2020.
- **A DÉCIDÉ** d'adopter les modifications du tableau des emplois dans le cadre du reclassement des EJE,  
**ET A DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, imputation 012.
- **A APPROUVÉ** le projet d'aménagement de la plaine de Chevincourt,  
**ET A APPROUVÉ** les termes de la convention de mise à disposition gratuite des équipements sportifs de la plaine de Chevincourt, conditionnant le financement du département,  
**ET A AUTORISÉ** M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des Yvelines une subvention d'un montant global de 386 000 € pour le projet d'aménagement de la plaine de Chevincourt, et à signer toutes les pièces s'y rapportant.
- **A APPROUVÉ** le projet d'aménagement de la plaine de Chevincourt et du parc des sports J. Anquetil,  
**ET A AUTORISÉ** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France d'un montant global de 375 000 € pour le projet d'aménagement de la plaine de Chevincourt et du parc des sports J. Anquetil, et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

- **A APPROUVÉ** le projet d'aménagement de la plaine de Chevincourt et du terrain de football en synthétique avec éclairage,  
**ET A AUTORISÉ** M. le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 50 000 € pour le terrain de football en synthétique avec éclairage, et à signer toutes les pièces s'y rapportant.
- **A PRIS ACTE** de la tenue du débat portant sur les orientations à retenir pour le budget 2019.
- **A APPROUVÉ** la convention de groupement de commandes entre Saint-Quentin-en-Yvelines et Magny-les-Hameaux pour l'entretien et la maintenance des espaces ludiques et sportifs, autorisant le coordonnateur à signer le marché au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes,  
**ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la dite convention.
- **A APPROUVÉ** la modification statutaire consistant à intégrer la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au sein des compétences facultatives de Saint-Quentin-en-Yvelines suite à la publication de la loi du 3 août 2018,  
**ET A SOLLICITÉ** de Monsieur le Préfet la prise d'un arrêté portant modification en ce sens des statuts de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- **A EMIS** un avis défavorable quant au projet de PLH 2018-2023 approuvé et arrêté par la délibération n°2018-410 du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 20 décembre 2018.

  
Le Maire  
Bertrand HOUILLON

**PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.**